

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 50157

Numéro SIREN : 448 000 448

Nom ou dénomination : AB PAIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2020 sous le numéro de dépôt 4257

Greffes du tribunal de commerce de COMPIEGNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/4257

Déposant :

Nom/dénomination : AB PAIES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 448 000 448

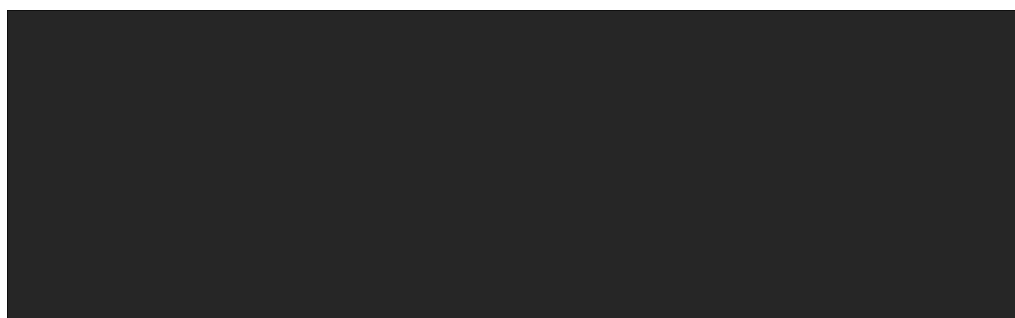
N° gestion : 2003 B 50157



COMPTES ANNUELS

AB PAIES
2 IMP DU TAILLIS
60117 VAUCIENNES

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019
0344882779



ETATS FINANCIERS



Bilan



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final horizontal stroke.

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	81 373	75 220	6 153	8 548
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	81 373	75 220	6 153	8 548
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	10 222		10 222	16 585
Autres créances	956		956	965
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	19 060		19 060	15 944
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	30 237		30 237	33 494
TOTAL GÉNÉRAL	111 610	75 220	36 390	42 042

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	7 700	7 700
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	770	770
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	30 124	14 120
Résultat de l'exercice	(15 226)	16 003
Provisions réglementées		
Capitaux propres	23 368	38 594
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 319	684
Autres dettes	1 704	2 764
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>		
Produits constatés d'avance		
Dettes	13 023	3 448
TOTAL GÉNÉRAL	36 390	42 042



DETAIL DU BILAN SIMPLIFIE

Rubriques	01/01/2019 31/12/2019 12	01/01/2018 31/12/2018 12	Variation	
			Montant	%
Immobilisations corporelles	6 153	8 548	(2 395)	-28,02
213150 BUREAU SIEGE	69 935	69 935		
218100 Installations agencements	8 440	8 440		
218300 Matériel de bureau et matériel informatique	2 998	3 683	(686)	-18,61
281315 Amortissement construction	(66 050)	(61 387)	(4 662)	-7,59
281810 Amort Installations agencements	(8 440)	(8 440)		
281830 Amort mat bureau et informatique	(730)	(3 683)	2 953	80,18
Actif immobilisé	6 153	8 548	(2 395)	-28,02
Créances clients et comptes rattachés	10 222	16 585	(6 364)	-38,37
411 Centralisation Clients	10 222	16 585	(6 364)	-38,37
Autres créances	956	965	(9)	-0,93
445670 Crédit de TVA à reporter	956	965	(9)	-0,93
Disponibilités	19 060	15 944	3 116	19,54
512100 Société Générale	19 060	15 944	3 116	19,54
Actif circulant + comptes de régularisation	30 237	33 494	(3 257)	-9,72
TOTLA GÉNÉRAL ACTIF	36 390	42 042	(5 652)	-13,44
Capital social ou individuel	7 700	7 700		
101000 Capital	7 700	7 700		
Réserve légale	770	770		
106100 Réserve légale	770	770		
Report à nouveau	30 124	14 120	16 003	113,33
110000 Report à nouveau créditeur	30 124	14 120	16 003	113,33
Résultat de l'exercice	(15 226)	16 003	(31 229)	-195,14
Capitaux propres	23 368	38 594	(15 226)	-39,45
Fournisseurs et comptes rattachés	11 319	684	10 635	1 554,14
401 Centralisation Fournisseurs	11 319	684	10 635	1 554,14
Autres dettes	1 704	2 764	(1 061)	-38,37
445720 Tva Collectée à 20%	1 704	2 764	(1 061)	-38,37
Dettes et comptes de régularisation	13 023	3 448	9 574	277,63
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	36 390	42 042	(5 652)	-13,44



BILAN COMPARATIF

Actif

Rubriques	31/12/2019	% du poste	% de l'actif	31/12/2018	% du poste	% de l'actif
Immobilisations incorporelles		0%	0%		0%	0%
Immobilisations corporelles	6 153	100%	17%	8 548	100%	20%
Immobilisations financières		0%	0%		0%	0%
Actif immobilisé	6 153	100%	17%	8 548	100%	0,20
Stocks		0%	0%		0%	0%
Créances	11 178	37%	31%	17 550	52%	42%
Disponibilités	19 060	63%	52%	15 944	48%	38%
Actif circulant	30 237	100%	83%	33 494	100%	0,80
Comptes de régularisation actif		0%	0%		0%	0%
TOTAL ACTIF	36 390		100%	42 042		100%

Passif

Rubriques	31/12/2019	% du poste	% du passif	31/12/2018	% du poste	% du passif
Capital social ou individuel	7 700	33%	21%	7 700	20%	18%
Résultat de l'exercice	(15 226)	-65%	-42%	16 003	41%	38%
Autres capitaux propres	30 894	132%	85%	14 890	39%	35%
Capitaux propres	23 368	100%	64%	38 594	100%	0,92
Provisions / risques et charges			0%			0%
Emprunts et dettes financières		0%	0%		0%	0%
Autres dettes	13 023	100%	36%	3 448	100%	8%
Dettes	13 023	100%	36%	3 448	100%	0,08
Comptes de régularisation passif			0%			0%
TOTAL PASSIF	36 390		100%	42 042		100%



Compte de résultat



COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		31 396	32 602
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Produits d'exploitation		31 396	32 602
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		35 072	9 109
Impôts, taxes et versements assimilés		340	341
Rémunération du personnel			
Charges sociales		5 817	2 487
Dotations aux amortissements		5 392	4 662
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	0
Charges d'exploitation		46 622	16 599
RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 226)	16 003
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		(15 226)	16 003

	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Abattements sur le bénéfice		



Déductions diverses		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		15 226
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables / Dont imputés sur le résultat :	8 926	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		15 226



DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	01/01/2019 31/12/2019 12	01/01/2018 31/12/2018 12	Variation	
			Montant	%
Production vendue de services	31 396	32 602	(1 207)	-3,70
706112 Prestations conseils Tva 20%	1 237	3 269	(2 033)	-62,17
706122 Prestations de paies Tva 20%	30 159	29 333	826	2,82
Produits d'exploitation hors TVA	31 396	32 602	(1 207)	-3,70
Autres charges externes	35 072	9 109	25 963	285,03
606310 Petites Fournitures	2 044	1 067	976	91,50
606320 Fournitures Informatiques	3 422	1 506	1 916	127,25
606400 Fournitures de Bureau	296	115	181	157,96
611000 Sous-traitance générale	15 000		15 000	
615000 Entretien et réparations	4 355	681	3 674	539,16
616000 Primes d'assurance	456		456	
618000 Documentation	969	930	40	4,28
622700 Frais d'Acte	81	133	(52)	-39,12
623000 Publicité, publications, relations publiques	989	259	730	281,75
625000 Déplacements, missions et réceptions	5 350	2 664	2 686	100,84
626000 Frais postaux et frais de télécommunications	1 589	1 183	406	34,30
627000 Services bancaires et assimilés	521	571	(50)	-8,80
Impôts, taxes et versements assimilés	340	341	(1)	-0,29
635110 Taxe Professionnelle	340	341	(1)	-0,29
Charges sociales	5 817	2 487	3 330	133,93
645300 Cotisations aux caisses de retraites	2 498	2 449	49	1,99
645310 GAN mutuelle	3 060		3 060	
645500 Pharmacie	260	37	222	594,41
Dotations aux amortissements	5 392	4 662	730	15,66
681120 Dot amort. immob corporelles	5 392	4 662	730	15,66
Autres charges				320,00
658000 Charges diverses de gestion				320,00
Charges d'exploitation	46 622	16 599	30 023	180,87
Résultat d'exploitation	(15 226)	16 003	(31 229)	-195,14
BÉNÉFICE OU PERTE	(15 226)	16 003	(31 229)	-195,14



COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Rubriques	N	N-1	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	31 396	32 602	(1 207)
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Produits d'exploitation	31 396	32 602	(1 207)
Achats de marchandises (et droits de douanes)			
Variations de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnement			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes	35 072	9 109	25 963
Impôts, taxes et versements assimilés	340	341	(1)
Salaires et traitements			
Charges sociales	5 817	2 487	3 330
Dotations aux amortissements	5 392	4 662	730
Dotations aux provisions			
Autres charges	0	0	0
Charges d'exploitation	46 622	16 599	30 023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(15 226)	16 003	(31 229)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôt sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE	(15 226)	16 003	(31 229)



ANNEXE



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

REGLES ET METHODES COMPTABLES
(DECRET N°83-1020 DU 29-11-1983 – ARTICLES 7, 21, 24 DEBUT, 24-1, 24-2 ET 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le dont le total est de 36 390 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : (15 226) Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- ❖ continuité de l'exploitation
- ❖ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ❖ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- ❖ - Construction 15 ans
- ❖ - Installation agencements 10 ans
- ❖ - Matériel de bureau et informatique 3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode :

Le Changement de la réglementation comptable que notre société a appliqué depuis 2005 concernant les normes :

- CRC 02-10 relatives à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifiées par le règlement CRC 03-07
 - CRC 04-06 relatives à la définition des actifs et à leur comptabilisation
- n'a eu aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

En effet, nous n'avons identifié aucune immobilisation susceptible d'être amortie selon le régime des composants et nous n'avons pas engagé de frais de développement.



AB PAIES

S.A.R.L. au Capital de 7 700€

Siège Social : 2 impasse du Taillis
LE PLESSIS AU BOIS
60117 VAUCIENNES
SIRET : N° 448 000 448 00010
APE : N° 741J

XXXXXXXXXXXX

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS D'APPLICATION DES RESULTATS
soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire du
19 Juin 2020

XXXXXXXXXXXX

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée des porteurs de parts sociales décide d'affecter les résultats de l'exercice soit une perte de 15 225,91 € de la manière suivante :

- au compte "Report à nouveau" pour 15 225,91 €

La gérance rappelle, conformément à la loi du 12 Juillet 1965, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2020.



La Gérance.

AB PAIES

S.A.R.L. au Capital de 7 700€

Siège Social : 2 impasse du Taillis
LE PLESSIS AU BOIS
60117 VAUCIENNES

SIRET : N° 448 000 448 00010

APE : N° 741J

XXXXXXXXXX

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLES GENERALE ORDINAIRE

DU 19 Juin 2020

XXXXXXXXXX

L'an deux mil Vingt, le 19 Juin 2020 à 16 heures, les associés de la Société AB PAIES Société à responsabilité limitée au capital de 7 700€. divisée en 77 parts de 100 euros chacune, dont le siège social est à VAUCIENNES 60117 - 2 impasse du Taillis, se sont réunis, au siège social, sur convocation de la gérance, adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de Patricia ALEXANDRE.

Le président constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

- Monsieur Claude BOURGET
porteur de 38 parts sociales : 38 parts

- Mademoiselle Patricia ALEXANDRE
porteur de 39 parts sociales : 39 parts

Total des parts représentées 77 parts
=====

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée représentant plus de la moitié du capital social, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1°) Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes annuels ainsi que du rapport de gestion de la gérance pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

2°) Lecture du rapport spécial de gérance en application de l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966 et approbation, s'il y a lieu, des conventions intervenues en application de ce texte.

3°) Approbation éventuelle des appointements de la gérance pour ledit exercice.

4°) Quitus de la gérance.

5°) Affectation des résultats de l'exercice.

6°) Questions diverses.

B

A



Handwritten signature.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Exempleaire de la lettre de convocation
- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice.
- Rapport spécial de la gérance en application de l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966.
- Comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2019.
- Texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée que le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ont été adressés aux associés non gérants avec la lettre de convocation, plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et que le rapport spécial de la gérance, en application de l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966, a été tenu à la disposition des associés, au siège social, également plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, ce qui est reconnu exact par les associés présents, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le Président donne lecture successivement du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice et du rapport spécial de la gérance visé par l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966.

Le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

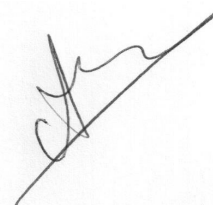
La discussion close et personne ne demandant plu la parole, le Président met successivement aux voix et l'Assemblée adopte les résolutions ci-annexées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par les associés.



Monsieur Claude BOURGET



Mademoiselle Patricia ALEXANDRE

AB PAIES
TEXTE DES RESOLUTIONS VOTEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020
XXXXXXXXXXXX

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des porteurs de parts sociales, après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur les opérations sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ainsi que les explications complémentaires fournies et les observations échangées en cours de séance, approuve ce rapport dans son intégralité ainsi que l'inventaire et les comptes annuels faisant ressortir une perte de 15 225,91 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conventions visées à l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966.

L'assemblée des porteurs de parts sociales donnent acte à la gérance qui lui a été rendu compte, conformément à l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966, qu'aucune convention dans laquelle la gérance ou un associé aurait un intérêt direct ou indirect n'a été passé avec la société ou avec une société dans laquelle la gérance ou un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des porteurs de parts sociales approuve en tant que besoin le montant des appointements de la gérance qui s'est élevé à la somme €. 0 au cours de l'exercice et fixe provisoirement à €. 1 800 les appointements pour l'exercice en cours, montant révisable jusqu'à la prochaine Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B

A



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des porteurs de parts sociales donne un quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Gérant : Patricia ALEXANDRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée des porteurs de parts sociales décide d'affecter les résultats de l'exercice soit une perte de F. 15 225,91 de la manière suivante :

- au compte "Report à nouveau" pour 15 225,91 €.

La gérance rappelle, conformément à la loi du 12 juillet 1965, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des porteurs de parts sociales donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'effectuer les formalités légales prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal; lequel, après lecture, a été signé par les associés.


Monsieur Claude BOURGET


Mademoiselle Patricia ALEXANDRE